

Modalités de délivrance des traitements réguliers ou occasionnels

Objectif

Assurer la traçabilité des soins spécifiques à réaliser auprès des enfants de manière régulière ou occasionnelle.

Procédure pour les soins occasionnels (traitement médicamenteux)

- Ordonnance validée avec la directrice, l'infirmière de la structure ou la personne en continuité de direction
- Garder une copie de la prescription médicale
- **Mettre le nom et prénom complet de l'enfant sur la boîte du traitement et la date d'ouverture**
- Vérifier la date de péremption du produit
- Remplir la fiche de traitement nominative
- Ranger le médicament à hauteur hors de portée des enfants ou dans le frigo selon la notice.

→ **Les antibiotiques doivent être amenés non reconstitués et ne peuvent pas faire l'aller-retour avec la maison.**

→ Les autres traitements peuvent faire l'aller-retour maison/crèche.

Pour l'administration

- Prendre la feuille de traitement pour vérifier la posologie, la date les modalités d'administration
- Les traitements ne sont donnés que par une personne titulaire du diplôme d'infirmière, d'EJE ou d'auxiliaire de puériculture
- Une fois le traitement donné, cocher la case et mettre le nom de la personne qui a donné le traitement.

Procédure pour les soins réguliers lors de Protocole d'Accueil Individualisé

- Bien vérifier le protocole écrit et la validité du protocole
- Vérifier la péremption des traitements à réaliser
- Réaliser le traitement selon les indications du protocole
- Noter le traitement sur la fiche de traitement et signer la réalisation
- Reporter le traitement sur la feuille de transmission pour le transmettre aux parents.